

PRISE DE POSITION

Les cantons de la Suisse du Nord-Ouest rejettent l'initiative SSR

9 février 2026

Les cantons de la Suisse du Nord-Ouest s'opposent à l'initiative SSR, qui aurait des conséquences négatives importantes sur la couverture médiatique régionale et locale. Celle-ci mettrait en péril l'ancrage territorial de la SSR et toucherait tout particulièrement la Suisse du Nord-Ouest, où se trouvent le studio principal de Bâle et les bureaux régionaux de Delémont, Moutier et Aarau, auquel est rattaché Soleure. Un service public médiatique fort, présent dans toutes les régions, est indispensable à la formation démocratique de l'opinion et au renforcement de la cohésion sociale.

Le 8 mars 2026, la population suisse se prononcera sur l'initiative SSR « 200 francs, ça suffit ! ». Celle-ci demande une réduction de la redevance radio et télévision de 335 à 200 francs par an ainsi que l'exonération totale des entreprises. Une telle décision réduirait de moitié les moyens financiers de la SSR. Le Conseil fédéral, l'Assemblée fédérale et la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) rejettent ainsi l'initiative SSR, notamment en raison de l'affaiblissement de l'ancrage régional de la SSR qu'elle impliquerait.

Maintien du service public dans les régions

Conformément à la concession en vigueur, la SSR contribue, par ses services journalistiques, à la compréhension mutuelle, à la cohésion et aux échanges entre les différentes régions du pays, les communautés linguistiques, les cultures, les religions et les groupes sociaux, tout en tenant compte des besoins des cantons. Or, cette mission de service public audiovisuel de base, à la fois fédératrice et fortement ancrée dans les régions, est remise en question par l'initiative. Le Conseil fédéral a déjà décidé en 2024 d'une réduction progressive de la redevance à 300 francs d'ici à 2029. Il est à craindre qu'une réduction supplémentaire des moyens financiers ne se fasse au détriment d'une couverture locale et régionale de qualité, diversifiée et crédible. Or, celle-ci constitue une condition essentielle à la formation de l'opinion démocratique – en particulier aux niveaux cantonal et communal ainsi que dans les régions rurales – et renforce la cohésion sociale. Pour la Suisse du Nord-Ouest, région bilingue et multiculturelle, elle revêt une grande importance, y compris dans un contexte transfrontalier.

La Suisse du Nord-Ouest serait particulièrement touchée

Le studio de Bâle est l'un des trois sites principaux de la SRF. Avec son site de Bâle pour la culture et les sciences, ainsi que ses bureaux régionaux à Aarau (qui couvre aussi Soleure), Moutier et Delémont, la SSR assure une couverture médiatique approfondie et solidement ancrée dans la réalité locale de la population de la Suisse du Nord-Ouest. Elle joue également un rôle économique important en tant qu'employeur et donneur d'ordres dans la région. Si l'initiative était acceptée, l'ancrage local de la SSR à Bâle, Aarau, Soleure, Moutier et Delémont serait menacé. À elle seule, la SSR emploie environ 290 personnes sur son site de Bâle. Selon une étude réalisée par BAK Economics AG pour le compte de l'Office fédéral de la communication (OFCOM), chaque franc généré par la SSR grâce à ses activités de production crée 93 centimes de valeur ajoutée dans d'autres entreprises. La Suisse du Nord-Ouest serait donc particulièrement touchée sur le plan économique par des suppressions d'emplois ou par une centralisation des activités au sein de la SSR qui pourraient résulter de l'acceptation de l'initiative.

Contacts

Peter Hodel, conseiller d'État, président de la CGNO, peter.hodel@fd.so.ch

Julia Stühlinger, secrétaire générale de la CGNO, julia.stuehlinger@nwrk.ch, 075 400 71 63

La **Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest** (www.cgno.ch) est constituée par les cantons de Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie et Jura. La Conférence a notamment pour but le développement de positions communes entre ses cantons membres, la défense des intérêts de la région auprès de la Confédération, de la Conférence des gouvernements cantonaux et des autres régions, une représentation commune de la région dans le cadre de la collaboration transfrontalière ainsi que l'information et la coordination entre les cantons dans le cadre de la collaboration régionale et des groupes de travail intercantonaux.